

## LE PROJET DE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE

Le gouvernement français a décidé de préparer un mémorandum

Un Conseil interministériel, réuni hier sous la présidence de M. Félix Gaillard, a décidé de préparer un mémorandum sur le projet de zone de libre-échange.

Un groupe d'experts rédigera ce mémorandum. Il le remettra dans un mois environ au gouvernement afin que le président du Conseil et les ministres intéressés — dont ceux des Finances et des Affaires étrangères — puissent le mettre au point.

Le Conseil interministériel d'hier a préparé en quelque sorte la réunion du Comité permanent de l'O.E.C.E. pour la zone de libre-échange prévue pour les 15 et 16 janvier. Le mémorandum français ne sera pas prêt pour cette date, mais le représentant de la France en annoncera alors la préparation.

On pense que, de la sorte, le Comité permanent ne pourra engager la discussion sur les seules propositions britanniques.

[Rappelons qu'en cours de la dernière réunion de décembre les membres du Comité permanent de l'O.E.C.E. s'étaient mis d'accord sur une certaine « démobilisation taritaire », et que M. Maurice Fuire avait fait observer que cette démobilisation ne saurait être envisagée sans une harmonisation des politiques sociales et sans l'institution de certaines clauses de sauvegarde du type de celles qui ont été prévues pour le marché commun.]

Rappelons par ailleurs que le groupe des Indépendants et Paysans a fait connaître son opposition au système de zone de libre-échange tel que le présente le plan britannique.]

Comme prévu, restent inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité permanent la question des produits agricoles (sur laquelle le gouvernement britannique n'a pas fait connaître encore sa position officielle) et la question de l'association à la zone de libre-échange des pays moins développés (Irlande, Grèce, Turquie, Islande).

Participeront au Conseil interministériel d'hier MM. Pflimlin, Pineau, Emile Hugues, Ribert, Bossey-Mousseray, Schleiter, Bacon, Maurice Fuire, Jiquet et Bonnefous, ainsi que plusieurs experts dont M. Hirsch, commissaire général au Plan.

### M. Schleiter évoque les problèmes posés au commerce français

Pendant à l'installation de la Chambre de Commerce de la Meuse, à Bar-le-Duc, M. Schleiter, secrétaire d'Etat au Commerce, a évoqué « les graves problèmes que pose au commerce français la proposition de zone de libre-échange. »

Le ministre a réclamé l'union de toutes les forces économiques et politiques du pays au moment de la grande confrontation du marché commun.

### M. Paul Ribeyre contre la zone de libre-échange

Présidant hier la séance d'installation de la Chambre de Commerce de Paris, M. Ribeyre, ministre de l'Industrie et du Commerce, s'est nettement prononcé contre le projet d'établissement d'une zone de libre échange européenne tel qu'il est envisagé.

« Les grandes lignes de notre avenir, a-t-il dit notamment, s'inscrivent déjà dans le cadre du Marché commun européen. Les Chambres de commerce joueront un rôle essentiel dans le fonctionnement du Marché commun, ce qui implique un prolongement de leur activité actuelle sur le plan international. Le gouvernement encouragera les réunions communales aux Chambres de commerce des six pays. »

Une ombre cependant se profile au tableau, poursuit le ministre, c'est la zone de libre-échange dont l'établissement se heurterait d'ailleurs à des difficultés pratiques presque insurmontables. Le libre circulation, en effet, devrait être limité aux produits originaires des Etats membres, et cette limitation exigerait le maintien de tous les contrôles aux frontières intérieures du Marché commun. En outre, en tolérant des politiques commerciales différentes, la zone de libres-échange affecterait les conditions d'équilibre et la nature des échanges dans le Marché commun lui-même. Pour toutes ces raisons, il convient de faire preuve d'une grande circonspection, car nous n'avons pas le droit de compromettre les espoirs que nous avons placés dans la construction du Marché commun. »